

Exposé

Nom et prénom: Achour Hekma

Titre: *La gouvernance des ressources en eau partagée : cas du Bassin du Nil (confrontation-coopération).*

Etant donné les recherches que j'effectue pour ma thèse portant le titre de « *La gouvernance du Bassin du Nil entre confrontation-coopération. Contribution à l'étude du Droit International Fluvial* », ma position de chercheur me donne une position d'observatrice de la situation hydraulique globale et d'évaluatrice de l'efficacité des différents modes de gestion des ressources en eau.

En effet, le choix du sujet de thèse se justifie suite à l'accomplissement de mon mémoire dont le sujet était « *Le Nil source de conflit* » dont l'étude a consisté en un travail de recherche et d'analyse des différents facteurs de tension et ce en vue de proposer une prévention à deux niveaux : national et interétatique.

De ce fait, le cadre du sujet de thèse demeure le même, tandis que l'étude sera plus approfondie et élargie dans le sens où elle serait pluridimensionnelle en raison de la nature même du sujet, il y aurait alors un aspect politique important, un aspect économique, social et environnemental qui viendraient alors enrichir la base juridique du sujet.

Données extrajuridiques :

Aucune ressource dite naturelle n'est inépuisable, et ainsi livrée à une utilisation sans limites et sans règles. L'eau est une ressource vitale pour toute forme de vie. Mais, elle est aussi devenue aujourd'hui au cœur des débats internationaux sur sa disponibilité tant en termes de quantité qu'en termes de qualité. L'avenir hydraulique est une préoccupation de grande envergure qui touche tous les Etats. Les problèmes liés à la gestion des eaux transfrontalières et au risque de conflit sont fort intéressants dans la mesure où ils requièrent une attention particulière quant à penser aux différentes solutions.

I- Etat des lieux :

Par ailleurs, elle est d'autant plus cruciale dans les régions les plus démunies, notamment le cas du Bassin du Nil, un fleuve témoin d'un défilé de civilisation aussi fascinantes qu'indélébiles. Il s'étend sur une distance estimée à 6 710 km, et contrairement à d'autres fleuves tropicaux, il coule du sud au nord traversant ainsi des régions de climats diversifiés, avec un bassin de 3 254 555 km², le Nil s'étend de l'Afrique équatoriale au nord du continent, en longeant les montagnes des hauts plateaux et des forêts tropicales, passe par les lacs et marécages et pénètre au plus profond des déserts et savanes. Il forme un lien

étroit entre des régions géographiques disparates qui diffèrent tant par le sol et le relief, par le climat et la végétation, que par les peuples et leurs cultures. Tous ces éléments constituent la raison pour laquelle le Nil présente un système hydrologique extrêmement complexe.

En effet, le Nil est un cours d'eau international dont l'étude est intéressante vue qu'il est partiellement navigable sur certaines portions à l'intérieur des pays riverains. Certes, la navigation fait partie intégrante des activités fluviales. Néanmoins, elle est de loin la principale activité puisque les fins économiques, énergétiques... demeurent essentielles. D'ailleurs à cet effet, on a longtemps qualifié d'international un cours d'eau en se référant au critère de navigabilité, pour que dans un deuxième temps on prenne en compte d'autres critères pour la qualification des systèmes de cours d'eau internationaux. L'Art. 1^{er} de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 mai 1997 et non encore en vigueur, définit le champ d'application de celle-ci en insistant sur le fait qu'elle s'applique à toutes les utilisations sur des cours d'eau hormis la navigation. Dans le même ordre d'idée, le terme « utilisation » a été pris dans son sens large pour englober toutes les utilisations agricoles, commerciales, industrielles, sociales et domestiques.

La notion de système de cours d'eau international est constituée par de multiples éléments tels que les fleuves et rivières, lacs, canaux, glaciers et eaux souterraines, qui du fait de leurs relations physiques forment un ensemble unitaire. Ainsi, toute utilisation des eaux de l'une de ces parties aurait des répercussions sur d'autres parties du système. Cette interaction entre les différentes parties du système, est le critère de base à la qualification du système international.

Le Nil traverse onze pays (la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, l'Erythrée, le Sud Soudan, le Soudan et l'Egypte), beaucoup figurent parmi la liste des pays les moins avancés établie dans le bilan de la situation des PMA rendu le 16 juillet 2009 lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, à l'exception de l'Egypte et le Kenya qui entrent dans la catégorie des pays en développement (PED). Les riverains réunis abritent une population de plus de 400 millions d'habitants, les pays les plus peuplés sont l'Egypte et l'Ethiopie. Compte tenu de l'aspect des facteurs économiques et démographiques on peut comprendre l'angoisse de ces Etats quant à l'eau. Les Etats, soucieux de préserver leur existence dans le temps et dans l'espace, se trouvent contraints de garantir l'existence de l'un de leurs éléments constitutifs qui est la population. De ce fait, la survie et le développement de la population deviennent une fin en soi qui justifie tous les moyens, dépendant de l'eau du Bassin du Nil.

II- Cadre de l'étude :

Tous les éléments du Bassin du Nil sont intensément liés, toute utilisation excessive en amont réduit le flux du Nil en aval outre la propagation de la pollution. Ce lien a créé une frayeur chez les Etats nilotiques, une crainte mutuelle s'est incrusté au sein du bassin. Dans le cas du Nil, les positions ont été inversées, puisque ce sont les pays d'amont qui se disent lésés par les pays d'aval en raison de la répartition actuelle des eaux du Nil. Afin de mieux comprendre ce renversement de situation, il faut remonter au temps de la colonisation de la région, envahie par les colons britanniques qui au fil du temps ont forgé un régime juridique de la gestion des eaux du Nil fortement favorable à l'Egypte, qui de ce fait a acquis des droits privilégiés sur le Nil. Un droit quasi exclusif qui a vu le jour « grâce » ou plutôt « à cause » des différents accords et traités sur le Nil nés de la tractation entre les puissances européennes à la fin du XIX siècle et au début du siècle dernier.

Tous ces ingrédients peuvent constituer une bonne recette de conflit tant au niveau interne qu'au niveau interétatique. Or fortement heureusement la Nile Bassin Initiative a pris forme après plusieurs tentatives.

Tout l'intérêt de la coopération NBI réside dans la maîtrise du conflit d'intérêt entre les riverains.

De ce fait la convoitise des eaux du Nil atteint une signification particulière, une convoitise qui serait alors source de confrontation interétatique.

III- Problématique :

Certes, l'objectif de notre étude n'est pas de se prononcer sur la question de savoir si cette confrontation déboucherait ou pas sur une guerre sur les eaux du Nil opposant les riverains, il ne s'agit pas de prédire l'avenir, car il serait vain et inutile de chercher une telle réponse. Par ailleurs, il serait plus judicieux et plus sensé de penser aux différentes solutions pour éviter ou du moins minimiser ce risque, et ce en favorisant un cadre coopératif de la gestion du fleuve. Certes la coopération du Bassin du Nil « Nile Bassin Initiative » a déjà été lancée en février 1999, toutefois, son évaluation démontre quelques imperfections au niveau de son efficacité voire son effectivité.

Le Bassin du Nil bascule alors tantôt vers la confrontation tantôt vers la coopération, cette instabilité justifie tout l'intérêt de l'étude de ce cas, il devient de ce fait primordial de rechercher la meilleure gouvernance de ce bassin qui favoriserait la coopération de façon permanente. Dans le cadre de l'étude, il s'agit d'adapter les composantes de la gouvernance aux données multidimensionnelles du Bassin afin d'appliquer au mieux les modèles de gestion pacifiques durables et équitables des eaux du Nil ; le concept de gouvernance de l'eau fait référence aux différents mécanismes de régulation de cette ressource s'opérant à travers la coopération, la coordination et la concertation d'une multitude d'acteurs : de l'Etat jusqu'aux organisations de la société civile en passant par l'entreprise privée. Les modes de gouvernance sont malléables et diffèrent d'un contexte à l'autre. Il n'y a donc aucun cadre de gouvernance prédéfini qui peut être transposable d'une situation à l'autre

En effet, la gestion de l'utilisation des eaux du Nil dépasse largement le simple cadre de la question hydraulique, il s'avère impératif d'élaborer une mise en valeur du bassin du Nil, en tenant compte de son cadre légal et géopolitique.

Vraisemblablement, la gouvernance du Bassin passe par deux niveaux, national et international. C'est un grand défi à soulever, les obstacles peuvent être présentés essentiellement et dans un ordre décroissant comme suit : politico-financiers, environnementaux et enfin sociaux. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, mais l'affrontement de ces derniers doit se faire de façon simultanée organisée et non isolée, une interconnexion entre l'état d'avancement de la résolution de ces problèmes s'impose. Cependant, le classement annoncé de ces obstacles est certes théorique, mais non sans intérêt puisqu'il facilite de schématiser l'interconnexion qui existe entre les différentes dimensions du problème et qui permettra d'avoir une vue globale sur le système nilotique. Cette démarche est d'ordre pratique et se fera ressentir au niveau de l'exécution.

Par conséquent, il faudrait traiter le problème social et donc faire prendre conscience à l'ensemble de la population de l'urgence de la situation en insistant sur la tolérance, le partage et la solidarité des notions qui favorisent le sentiment d'appartenance à une seule région celle du Bassin du Nil et ce en vue de surmonter les conflits d'ordre culturel et idéologique qui freinent considérablement le développement d'une conscience « hydraulique » régionale solidaire. Une fois que la société aura acquis cette maturité hydraulique, les efforts entrepris parallèlement par l'Etat seront forcément productifs puisqu'il y aurait une meilleure adaptation de la société à ces mesures prises. Cette conciliation entre les ambitions politiques et le comportement de la population crée un cadre favorable pour attirer les financements qu'ils soient privés ou publics, et facilitera d'avantage la conservation de l'environnement nilotique marqué par un écosystème riche et très varié tant au niveau de la flore que la faune qui dépendent de la qualité des eaux du Nil.

Le point de départ est donc une vérité absolue basée sur l'existence de ce risque qui est incontestable, il s'agit donc de concevoir ce schéma afin de pouvoir appliquer les méthodes (de travail) choisies en vue de parvenir à la meilleure gouvernance possible des eaux du Nil et faire valoir les principes d'utilisation équitable, raisonnable et non dommageable.

IV- Méthodes choisies :

En effet, on pourrait s'inspirer des méthodes scientifiques. La méthode cartésienne d'analyse est à écarter car l'analyse réductionniste trouve ses limites face à un système aussi complexe qui est le système du cours du Nil. On procédera alors à une méthode de synthèse transdisciplinaire systémique¹ afin de prévenir par tous les moyens un tel péril, en basculant vers une gestion commune du Nil et une entente entre les Etats. En effet, cette méthode aussi complexe fût elle, s'avère la mieux appropriée, car il s'agit d'une réalité pas seulement multidimensionnelle mais aussi multiréférentielle vu que ce système englobe

¹ La synthèse transdisciplinaire systémique consiste à rassembler les données provenant des différentes disciplines et des différents niveaux d'analyse, puis à réaliser une synthèse de toutes ces informations, afin d'élaborer des modèles généraux du fonctionnement des systèmes. L'objectif de la synthèse transdisciplinaire systémique est d'aboutir à une compréhension globale du système étudié.

un nombre illimité de paramètres instables et en perpétuelle dynamique. De ce fait, il faudrait tenter de déterminer l'ensemble des facteurs de tensions qui sont en interaction continue et ne cesse de muter au fil du temps. Une fois analysés, leur assimilation permet une meilleure compréhension du système nilotique, ce qui nous permet alors d'adopter le cadre de gouvernance convenable et adéquat au cas nilotique.

Par ailleurs, la science-politique sera combinée au droit, dans la mesure où le pouvoir via la gouvernance est une donnée fondamentale du sujet d'étude.

Ce projet contribuerait aussi à l'étude du droit international fluvial qui se trouve encore à son stade embryonnaire, essentiellement les règles de droit relatives à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation. Vraisemblablement, il s'agit le plus souvent de droit conventionnel entre les Etats d'où toute la difficulté de dégager des règles coutumières de caractère général.

Cette carence juridique rend l'étude difficile d'où tout l'intérêt du cas nilotique aussi complexe fût-il, cette méthode de travail permettra de dégager des solutions adaptées à ce système.